



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

DECISION DU MAIRE FACP-04-DM18-24

Nomenclature : 1.1.2.1.1

OBJET : Travaux des risques d'incendie et obligation légale de débroussaillage du Bois du Perthuis sur la commune de Claix

Le Maire de la commune de Claix,

VU les décrets numéros 2008-1355 et 2008-1356 du 19 Décembre 2008,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016

VU les dispositions des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal DEL 18/2020 du 27 mai 2020 et DEL 06/2024 du 14 mars 2024

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation des travaux citée en objet sont prévus au budget communal : ENV 2113

DECIDE de valider la réalisation des travaux des risques d'incendie et obligation légale de débroussaillage du Bois du Perthuis :

- Installation du chantier 450.00 € HT (soit 540.00 € TTC)
- Piquetage/Implantation 450.00 € HT (soit 540.00 € TTC)
- 1ers débroussailllements 2024 21 000.00 € HT (soit 25 200.00 € TTC)

A La société **ELACIME - 31 bis rue du Drac - 38640 CLAIX**

La durée prévisionnelle d'exécution des travaux est de 4 mois de décembre 2024 à mars 2025.

Montant des travaux : 21 900.00 € HT soit 26 280.00 € TTC

Article 1 : Le paiement s'effectuera au cours de la mission sur présentation de facture, en application de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, les demandes de paiement sont déposées par le titulaire sur la plateforme Chorus Pro (www.chorus-pro.gouv.fr).

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.



Date d'affichage: 27/11/2024

Date de retrait: 27/01/2025

A Claix le 27 novembre 2024

Le Maire,



Christophe REVIL